



Les parcours :

30km Dénivelé + : 1425m

11km Dénivelé + : 625m



Manifestations
eco-responsables

trail L'ESCALO



L'Escalo
naturellement



Parrainé par
Vincent Esmiol



DIMANCHE 22 FÉVRIER 2026 À PARTIR DE 9H
CENTRE DU VILLAGE DE L'ESCALO (ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE)

30 KM ET 11 KM
MARCHE NORDIQUE DE 7 KM



ALPES DE HAUTE
PROVENCE

SUPER U
Val Durance

Mutuelle
de France
Alpes du Sud

runningconseil

ARKEMA

CA
PROVENCE
CÔTE D'AZUR

LE BONNET ÉTAT

Junélia
L'HERMITE
CAMPING DE VOLONNE

MAFFREN
Confiserie
LE PÂTISSIER DEPUIS 1946

Lothantique
éditeur de parfums

AUTOVISION
SÉCURITÉ ÉLECTRONIQUE

Provessences
Santiers et Bio-Bière de Natur

SAVONNÈRE
Savonnerie

Fablaure
ARTISAN PÂTISSIER - CÔTE D'AZUR

Y.A.

REGLEMENT 2026

Art.1 Organisation : Organisateur = Association Déclic 04 : Téléphone : 06 80 02 26 23

Quand = Dimanche 22 février 2026 Où = l'Escale – 04160. Coordonné GPS Décimal : 44,084903 / 6,023425 - Sexagésimal : N 44°5'5 6"5 / E 6°1'24 33". Epreuve individuelle ouverte à toutes et à tous (licenciés et non licenciés). Deux circuits chronométrés et un circuit marche nordique non chronométré: 30km départ 09h00, 11km départ: 9h30, Marche nordique: départ 10h00. Temps de course pour le 30km (4h30) et pour le 11km (3h30). *Une barrière horaire sera mise en place pour le 30km. (1h45 au passage du 8km et 3h30 au 20km). Tous les coureurs qui ne seront pas dans les temps se verront diriger sur un retour direct à l'arrivée. Le 30km fait partie du Challenge Running 04. Le 11km compte pour le **Super Challenge FSGT**.

Art.2 Inscriptions & Dossards : Aucune inscription ne sera prise par téléphone. Pour l'envoi par courrier le dossier doit être complet (Bulletin d'engagement daté et signé + PPS ou copie de la licence FFA à envoyer à l'adresse suivante : Association Déclic04 - 1 rue du Professeur François Arnaud 04160 l'Escale. Chèque à l'ordre de Déclic 04 (avant le 18 février). Attention ! pour les engagements sur place le jour de la course le tarif sera majoré de 3€ et ne donnera pas droit au repas, ni à la dotation. Le paiement en espèce sera refusé. (*Se munir d'épingles). La remise des dossards s'effectuera sur place le jour de la course à partir de 7h30. Nous recommandons de privilégier les inscriptions en ligne. Pour le programme et les infos : www.declic04.fr

Art.3 Sécurité - assistance - assurance : Une liaison téléphonique sera mise en place avec poste de secours au départ, sur certains endroits stratégiques du parcours et arrivée. Présence d'une équipe de secouriste et d'un médecin. Les organisateurs ont souscrit une police d'assurance responsabilité civile, pénale et recours à l'exception de tout autre risque. Dans le cadre de la mise en place des règles de sécurité, au regard de la nouvelle réglementation les participants non licenciés FFA devront présenter : **Pour les adultes, Le PPS (parcours prévention santé) doit avoir été effectué dans les trois mois qui précèdent la date de la manifestation sportive concernée qui se subsiste au certificat médical qui est obligatoire pour les non licenciés FFA**). Le coureur déclare avoir pris connaissance du présent règlement.

Art.4 Matériel et conseil équipement : Recommandation de l'organisateur. Quatre postes de ravitaillements seront prévus sur le parcours et un poste à l'arrivée. L'organisateur se réserve le droit de modifier le parcours et éventuellement avancer ou retarder l'horaires des départs en fonction des conditions météo et maintient la manifestation. *Ne prenez pas de risque avec votre santé et votre sécurité.

Art.5 Couverture photographique et audiovisuelle : Du fait de son engagement, le concurrent donne à l'organisation un pouvoir tacite pour utiliser toute photo ou image vidéo ainsi que la publication des résultats concernant l'événement dans le cadre de la promotion de celui-ci. Tout point non prévu par le présent règlement est du ressort du comité d'organisation dont les décisions sont souveraines.

Art.6 Parcours : Renseignements techniques auprès de Marc Bévillacqua. Tél: 06 80 02 26 23 ou par

E-mail: tcdeclic04@gmail.com - Plans et profils sont visibles sur le site: <http://www.declic04.fr>

Art.7 Engagement moral des coureurs : Chaque coureur s'engage à respecter l'environnement, la nature et les propriétés privées, les règles du code de la route, les coureurs, les organisateurs ainsi que les bénévoles. Chaque coureur aura obligation de porter assistance à tout coureur en danger, le temps que les secours prennent le relais. Tout manquement au respect des règles ci-dessus pourra entraîner la mise hors course décidée de plein droit par l'organisateur.

Art.8 Classements et récompenses : Dotation de la course à tous les inscrits. Seront récompensés les 3 premiers et les 3 premières au scratch et le premier de chaque catégorie (H et F). La remise des récompenses se déroulera à partir de 12h30. Dotations diverses fournies par nos partenaires.

BULLETIN D'INSCRIPTION 2026

Dimanche 22 février ---- 18ème Trail de l'Escolo

À retourner accompagné du **règlement à l'ordre de Déclic 04** à l'adresse suivante :
Association Déclic04 - 1 rue du Professeur François Arnaud - 04160 l'ESCALE
Téléphone : 06 80 02 26 23
Inscription en ligne : www.chronospheres.fr

Cocher votre distance : 30km ☐ 11km ☐ Marche nordique 7km ☐

NOM : Prénom :

CLUB.....

Licencié (e) : ☐ oui Fédérations : ☐ FSGT ☐ FFTRI ☐ FSCF ☐ FFA ☐ UFOLEP ☐ RAO

N° de Licence.....

Sexe : H ☐ ou F ☐ **Date et Année de naissance :**

Cochez votre choix:

Tarifs (30km): **33€** (buffet inclus) ☐ (11km): **23€** (buffet inclus) ☐ (7km): **10€** (buffet inclus) ☐

☐ **Buffet accompagnateur: 8€**

Adresse :

Code postal.....Ville.....

Tél :E.mail :

*En application de la réglementation en vigueur, ne seront acceptés que les participants capables de justifier de la non-contre indication à la pratique de la course à pied en compétition. Pour les adultes non licenciés FFA, Il doit être présenté à l'organisateur le PPS (parcours prévention santé) doit avoir été effectué dans les trois mois qui précèdent la date de la manifestation sportive concernée qui se subsiste au certificat médical qui est obligatoire pour les non licenciés FFA. La police d'assurance souscrite par l'organisateur couvre la responsabilité des organisateurs.

LIEN POUR RÉALISER LE PPS : <https://pps.athle.fr/>

Date et signature du concurrent

*** Pour mineurs: Autorisation Parentale OBLIGATOIRE :**

Je déclare avoir pris connaissance du règlement et j'autorise mon enfant mineur à participer à la course de l'Escolo du **22/02/2026**. Catégories d'âges à partir de **2009 à 2011 (inclus)**.

à l'Escolo : date

signature des parents